

Charte de la vie nocturne

La ville de Laval agit pour mieux vivre ensemble, avec notamment la Charte de la vie nocturne. Elle entend ainsi promouvoir la qualité de vie et le bien-être des Lavallois.

La charte de la vie nocturne est un outil d'information, de réflexion et de sensibilisation à destination de tous ceux qui sont impliqués dans la vie nocturne. En y adhérant, les partenaires s'engagent dans une démarche de responsabilité et de vigilance partagées.

La Charte de la Vie Nocturne Lavalloise, inscrite au Contrat Local de Prévention de la Délinquance, a été adoptée par le conseil municipal, le 30 janvier 2017.

Elle a fait l'objet d'un travail partenarial large, nourri et approfondi depuis 2016. Professionnels, jeunes, Education Nationale, Préfecture, Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, Alcool Assistance, Agence Régionale Santé, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie, tous ces partenaires ont oeuvré à son élaboration et continuent à la faire vivre chaque année.

La vie nocturne contribue au lien social et à la vie culturelle, c'est pourquoi il faut la préserver. Elle doit en effet pouvoir se dérouler dans le respect de tous, sans excès et ainsi elle concourra positivement au dynamisme de la cité.

Prendre connaissance de la Charte en cliquant ici !



Adhésion

VILLE DE LAVAL
Place du 11 novembre
CS 71327
53013 LAVAL Cedex



LAVAL DIRECT PROXIMITÉ
0 800 00 53 53
(Numéro gratuit)
02 43 49 43 00 / fax 02 43 49 43 26
mairie@laval.fr
[Plan d'accès](#)